



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique unique en vue d'autoriser la restauration du bassin versant du Ter dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA) sera ouverte en mairies de **Lorient (siège de l'enquête), Ploemeur et Quéven** pendant 15 jours et demi consécutifs, du lundi 31 août 2020 à 14h00 au mardi 15 septembre 2020 à 17h15.

Les communes concernées par le projet sont les suivantes : Lorient, Quéven, Ploemeur et Larmor-Plage.

Ce projet, présenté par Lorient Agglomération – Maison de l'Agglomération – Quai du Péristyle - CS 20001 – 56214 Lorient Cedex, porte sur les demandes suivantes :

- autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement ;
- déclaration d'intérêt général.

L'accueil du public sera assuré dans le respect des mesures mises en œuvre par le maire de chacune des communes concernées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par le bureau d'études Hardy Environnement (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général) et son résumé non technique
- le courriel du 16 septembre 2019 confirmant que le projet n'est pas soumis à la procédure d'examen au cas par cas.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies de Lorient, Quéven et Ploemeur, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de M. Florian Michelet – Lorient Agglomération – Maison de l'Agglomération – Quai du Péristyle - CS 20001 – 56214 Lorient Cedex - tél : 02-90-74-74-90 - adresse messagerie : fmichelet@agglo-orient.fr.

M. Jean-Paul Boléat, chef de service en DDTM en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairies de :

- | | | |
|--|----------------------------|------------------|
| → Quéven (10, place Pierre Quinio) | le lundi 31 août 2020 | de 14h00 à 17h00 |
| → Ploemeur (1, rue des Ecoles) | le lundi 7 septembre 2020 | de 14h00 à 17h00 |
| → Lorient (2, boulevard Général Leclerc) | le mardi 15 septembre 2020 | de 14h15 à 17h15 |

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Lorient, Quéven et Ploemeur. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur en mairie de Lorient (adresse postale : 2, boulevard Général Leclerc – B.P. 30010 – 56100 Lorient / courriel : environnement@mairie-orient.fr), pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête du siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et dans les mairies précitées du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale emportant déclaration d'intérêt général des travaux, assorties de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.